

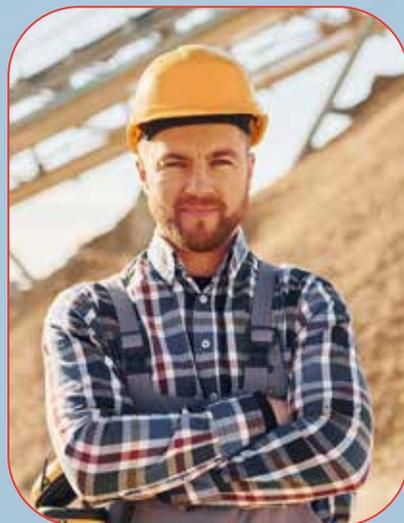
CONCRÉTISEZ VOS APPRENTISSAGES



ÉVALUATION FORMATIVE FINALE

1. SITUATION DE JULES

Jules travaille pour une industrie minière. Il fait des démarches auprès de fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de faciliter l'obtention d'un certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour entreprendre l'exploitation d'une mine dans un secteur à développer.



Réfléchissons...

- > Y a-t-il un représentant d'intérêts?
- > Une communication orale ou écrite est-elle établie avec un titulaire d'une charge publique?
- > Cette communication porte-t-elle sur une décision visée par la Loi?

Est-ce une activité de lobbyisme?

Oui

Non

CONCRÉTISEZ VOS APPRENTISSAGES



ÉVALUATION FORMATIVE FINALE

2. SITUATION DE RAYMOND

Un député organise une fête familiale afin de rassembler les citoyens de son comté.

Raymond, un enseignant au secondaire, interpelle le député et lui mentionne qu'il aimerait un prolongement de la piste cyclable pour faciliter les déplacements dans le quartier.



Réfléchissons...

> Y a-t-il un représentant d'intérêts?

> Une communication orale ou écrite est-elle établie avec un titulaire d'une charge publique?

> Cette communication porte-t-elle sur une décision visée par la Loi?

Est-ce une activité de lobbyisme?

Oui

Non

CONCRÉTISEZ VOS APPRENTISSAGES



ÉVALUATION FORMATIVE FINALE

3. SITUATION D'ANNE-JULIE

Anne-Julie travaille dans le centre de recherche d'une compagnie pharmaceutique. Son projet actuel concerne les hormones bio-identiques susceptibles de soulager plusieurs effets secondaires liés à la ménopause. Lors d'un souper, Anne-Julie parle de ses résultats de recherche à son amie Mélanie, qui, elle, travaille à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, l'organisme responsable de recommander la couverture de nouveaux médicaments par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elle lui fournit plusieurs arguments qui devraient inciter le gouvernement à changer sa politique et à permettre le remboursement de ce type d'hormones fabriqué par l'entreprise où elle travaille.



Réfléchissons...

- > Y a-t-il un représentant d'intérêts?
- > Une communication orale ou écrite est-elle établie avec un titulaire d'une charge publique?
- > Cette communication porte-t-elle sur une décision visée par la Loi?

Est-ce une activité de lobbyisme?

Oui

Non

FEUILLE - RÉPONSE



ÉVALUATION FORMATIVE FINALE

1. SITUATION DE JULES

Oui, il s'agit d'une activité de lobbying qui nécessitera une inscription à Carrefour Lobby Québec, le registre des lobbyistes, puisque les trois éléments essentiels à une activité de lobbying sont présents :

- > Jules est un lobbyiste d'entreprise; il fait des démarches pour la compagnie minière qui l'emploie.
- > Il communique avec du personnel gouvernemental, donc des titulaires de charges publiques.
- > Il cherche à obtenir un certificat d'autorisation, ce qui constitue une décision visée par la Loi.



2. SITUATION DE RAYMOND

Non, cette situation ne nécessitera pas d'inscription au registre des lobbyistes :

- > Raymond ne représente ni les intérêts d'un tiers qui le rémunère, ni ceux d'une entreprise qui l'emploie ou d'une organisation à laquelle il participe. Raymond ne représente que ses intérêts de citoyen. Il ne se qualifie donc pas de lobbyiste.

Le premier critère n'étant pas rempli, il n'y a pas d'inscription à faire au registre des lobbyistes, même si Raymond cherche à influencer une décision auprès d'un titulaire de charge publique.



3. SITUATION D'ANNE-JULIE

Oui, Anne-Julie fait une activité de lobbying et devra inscrire cette communication au registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec :

- > Elle représente les intérêts de l'entreprise pour laquelle elle travaille. Elle agit donc comme lobbyiste d'entreprise.
- > Elle communique avec une titulaire de charge publique, puisque Mélanie travaille pour un organisme du gouvernement.
- > Sa communication sert à influencer la modification d'une politique, ce qui constitue une activité visée par la Loi.

